

dans aucun des discours que j'ai prononcés, ici ou ailleurs, qui comporte cette interprétation. L'appel que je fis s'adressait, non pas aux protestants, mais à mes amis. Je dis à mes amis : Allez-vous me tournez le dos, allez-vous désertier le parti auquel vous appartenez pour placer au pouvoir, comme premier ministre, un Canadien-français et un catholique ?

Quelques VOIX : Ecoutez ! écoutez !

Sir CHARLES TUPPER : Je crains que les honorables membres de la droite ne soient pas de très forts logiciens ; ils ne saisissent pas mon raisonnement. Je ne fis pas un appel aux électeurs, je ne fis pas un appel aux protestants, mais je m'adressai à mes amis qui voulaient m'abandonner à propos de ce bill réparateur et voter contre moi parce que j'étais prêt à appuyer une législation réparatrice à ce sujet dans la Chambre des Communes, et je leur dis : Est-ce que vous ne vous fourvoieriez pas si, en agissant ainsi, vous m'abattez, si vous abattez le gouvernement et le parti auquel vous appartenez pour mettre au pouvoir un premier ministre canadien-français et catholique qui déclare devoir faire davantage ? Je laisse à la Chambre et à tout citoyen de ce pays qui connaît tant soit peu la raison ou la logique le soin de décider si j'ai tort quand je dis que mes paroles ne sont pas susceptibles d'être interprétées comme constituant une attaque contre la nationalité ou la religion de l'honorable monsieur au sujet du poste élevé qu'il occupe présentement.

Je dis que cela est parfaitement clair et parfaitement évident, et que, par conséquent, l'honorable ministre n'est nullement justifiable d'avoir fait ce commentaire. Je repousse avec la plus vive indignation l'insinuation que je serais capable de mentionner la nationalité ou la croyance religieuse d'un honorable député au sujet d'une position qu'il pourrait occuper dans cette Chambre ou dans le pays. A mon avis une pareille conduite serait absolument intolérable. Je regarderais la confédération comme un fiasco complet si la position élevée de premier ministre de ce pays n'était pas accessible à un Canadien-français tout autant qu'aux citoyens de n'importe quelle autre nationalité. Voilà ma manière de voir, que j'ai toujours exposée ici et ailleurs. Je pourrais donner à l'honorable ministre la preuve la plus claire que, dans une occasion peu éloignée, alors que la position de premier ministre m'était offerte avec instance, je la refusai et ne voulus pas adopter la ligne de conduite suggérée, parce que je croyais qu'il ne serait pas mal qu'un Canadien-français occupât la position de premier ministre dans notre pays.

A six heures la séance est suspendue.

### Séance du Soir.

Sir CHARLES TUPPER : Il me reste peu de chose à ajouter, M. l'Orateur, à ce que j'ai dit au sujet de la critique du discours que j'ai fait à Winnipeg ; mais je puis dire que le matin du jour où je prononçai ce discours, le *Free Press* journal qui avait certainement jusqu'alors été un partisan déclaré des honorables membres de la droite, publia une dépêche renfermant le compte rendu du discours fait à Saint-Roch par l'honorable premier

ministre et dont j'ai parlé. Cette dépêche se lisait comme suit :

QUÉBEC, le 7 mai.—Dans un discours qu'il a prononcé hier soir, M. Laurier a dit au sujet des écoles du Manitoba, que le gouvernement avait finalement présenté un bill, mais un bill si défectueux que, bien qu'il portât le nom de bill réparateur, il ne renfermait pas le principe de législation réparatrice.

Mon ami, M. Ross, ministre de l'Instruction publique dans le gouvernement de sir Oliver Mowat (vifs applaudissements), est ici avec moi sur cette estrade, et il est d'avis comme moi (M. Ross, écoutez, écoutez) que l'enseignement religieux doit être donné dans les écoles.

M. Mowat s'adresserait aux protestants du Manitoba, non pas avec des menaces comme l'a fait Bowell, mais il ferait appel à leurs sentiments chrétiens et leur dirait de donner à la minorité les droits religieux qu'ils réclamaient pour eux-mêmes ; et si le Manitoba demeurerait inflexible, il y aurait toujours le recours aux pouvoirs conférés par la constitution.

Le lendemain, 9 mai, le matin du jour où j'adressai la parole à la population de Winnipeg, le *Free Press* disait, sous le titre : " Déclaration de M. Laurier " :

Quelle qu'en soit la raison, l'impression créée dans l'esprit des adversaires des écoles séparées ici était que M. Laurier et le parti libéral représentaient les forces opposées à la coercition sous n'importe quelle forme, et que dans aucun cas l'on ne pouvait attendre d'eux une législation réparatrice. Il faut maintenant que cette impression se dissipe, et à sa place naître une meilleure euteude de l'attitude des partis sur cette question.

Je cite cela comme le compte rendu publié par le *Free Press* du discours prononcé le 7 au soir par le premier ministre, et comme la conclusion à laquelle en était arrivé le rédacteur très capable de ce journal, et le tout démontre que sur cette question la politique du premier ministre et celle du gouvernement libéral-conservateur étaient identiques.

Je me suis efforcé de prouver que l'honorable chef de la droite (M. Laurier) n'a pas dû récemment son triomphe à l'attitude qu'il a prise sur les grandes questions soumises au peuple. A l'appui de ce fait et à l'appui de l'opinion que l'honorable monsieur ne doit pas aujourd'hui sa position de premier ministre du Canada à ce que sa politique sur les grandes questions soumises a été approuvée par les électeurs, et à l'appui de l'opinion que sa victoire est un triomphe de race, je citerai l'extrait suivant du *Pionnier de Sherbrooke* du 29 juin 1896, qui est ainsi conçu :

Les candidats de M. Laurier dans cette province ont obtenu des votes en déclarant que la loi réparatrice proposée le 2 mars dernier, n'allait pas assez loin en faveur de la minorité opprimée, et que si le chef du parti libéral était porté au pouvoir, il proposerait une législation beaucoup plus efficace.

C'est sur la foi de cette promesse que des milliers d'électeurs ont été induits à marquer leurs bulletins en faveur de la cause libérale.

Nous attendrons l'attitude que prendra M. Laurier sur cet article de son programme, et s'il fait des efforts sincères pour faire cesser la persécution dont nos amis souffrent depuis six ans, il aura non seulement nos sympathies, mais aussi notre appui le plus cordial.

Voilà pour le fait que l'honorable premier ministre a tout à fait changé son attitude sur cette grande question en présence des électeurs de la province de Québec, en annonçant qu'il était prêt à faire plus pour la minorité que ne l'avait fait le gouvernement d'alors.